



Jai un gros probleme avec une assurance lor dun credit a la conso

Par **grisard_old**, le **24/05/2007** à **11:59**

jai fait un credit a la consommation en 2005 je me suis retrouvée en invalidité mais j'ai continué à payer mon crédit puis en septembre 2006 je n'arrive plus à faire face donc j'ai contacté l'assurance du prêt pour qu'elle prenne la relève une semaine après je reçois un coup de fil me disant que la hiérarchie a dit que j'ai fait ma déclaration d'invalidité trop tard elle refuse de prendre en compte alors ma question est est-ce qu'il faut que je la relance quelle sont mes chances et comment faire cette lettre si besoin est .Je vous remercie avance

Par **Christelle_old**, le **24/05/2007** à **12:12**

Bonjour,La première chose à faire est de lire en détail votre contrat. Vérifiez s'il y a effectivement une clause stipulant un délai maximum pour une déclaration d'invalidité. Si cette clause n'est pas dans votre contrat, alors envoyez une lettre en recommandé AR, en renouvelant votre demande, c'est à dire en expliquant votre invalidité, vous dites la réponse qu'on vous a faite, que c'était trop tard, et vous expliquez qu'aucune clause de ce type n'est dans votre contrat. Mais si la clause figure dans votre contrat j'ai bien peur que vous n'ayez pas de recours... vous pouvez toujours consulter un avocat... Mais je pense que ce serait une perte d'argent.